



« Avec Anne Hidalgo, nous faisons le Paris de l'investissement »

Dans une tribune publiée mercredi par le Huffington Post, Julien Bargeton, adjoint à la Maire, détaille les raisons et les objectifs du programme d'investissement de 10Md€ proposé par Anne Hidalgo au Conseil de Paris.

« Anne Hidalgo a annoncé un programme d'investissement de 10 milliards d'euros d'ici 2020, nettement supérieur à ses engagements de campagne. Il sera débattu lundi 15 décembre au Conseil de Paris.

Pourquoi investir ?

D'abord parce que la Ville assure des missions de proximité indispensables au quotidien des Parisiens : logements, transport public, écoles, crèches, pistes cyclables, piscines, parcs, etc. Paris vit et se modernise, poursuit la transition écologique, soutient ses quartiers populaires : nous devons être moteur de ce changement. Ensuite parce que dans un contexte économique atone, où l'investissement privé est en berne, la puissance publique doit jouer son rôle.

Aujourd'hui, les collectivités assurent 70 % de l'investissement public ; l'Île-de-France représente 30% du PIB national. Il est de notre responsabilité de maintenir notre effort d'investissement, pour répondre aux préoccupations des Parisiens, mais aussi pour contribuer à l'emploi, à la croissance économique, à l'activité parisienne.

Ce programme d'investissement de 10 Md€ engendrera près de 200.000 emplois sur la mandature. Il renforce l'attractivité qu'exerce Paris sur les entreprises, sur les touristes. En investissant intelligemment, nous créons les conditions de la reprise.

Peut-on se le permettre ?

Répondons d'emblée à une question simple – mais légitime – qui revient sans cesse : peut-on se le permettre ? Commençons par rappeler la situation financière de Paris. Nous avons un taux d'endettement (dette rapportée aux recettes de fonctionnement) de 51%, de très loin inférieur aux 85% de la moyenne des grandes villes de France. En outre, nous n'avons jamais emprunté à des taux aussi faibles (moins de 2%). Enfin, nous maintenons nos efforts sur notre gestion : les dépenses de strict fonctionnement sont passées de 18% à 15% du budget depuis 2001. En somme : la situation est saine grâce à une gestion rigoureuse, et nous aurons à cœur de la préserver, tout comme le pouvoir d'achat des parisiens.

Nous financerons ainsi ce programme d'investissement aux deux-tiers par l'épargne issue de notre bonne gestion et par les recettes d'investissement de la Ville – dont notamment 200 M€ de cessions annuelles, ce que devrait permettre notre patrimoine, qui s'est fortement accru et s'élève aujourd'hui à plus de 25 Mds€ dans nos comptes. Le reste sera donc financé par l'emprunt.

Coupons court tout de suite aux doutes parfois propagés : nous empruntons uniquement pour investir. En réalité, la question ne se pose même pas : même si nous souhaitions emprunter pour financer les salaires de l'administration parisienne ou le papier de nos imprimantes, la loi nous l'interdit formellement ! Les intérêts de notre dette représentent 126 M€ aujourd'hui, soit 1,6% de nos dépenses de fonctionnement. Ajoutons qu'une hausse inattendue des taux ne renchérirait quasiment pas notre dette actuelle (compte tenu de notre politique prudente de gestion de trésorerie), mais uniquement les emprunts nouveaux. Nous gardons ainsi la totale maîtrise du pilotage de notre volume de dette et de son coût annuel : c'est là une grande force de Paris, que d'autres n'ont pas. Nous devons investir, et nous le pouvons.

Ainsi, la dette augmentera. Elle augmentera selon un rythme semblable à celui de la précédente mandature. Notre situation financière nous le permet. Mais il s'agit aussi et surtout d'un choix, que nous assumons, notamment économiquement. Construire aujourd'hui une piscine ou une école qui sera utilisée les décennies suivantes : quoi de plus logique que de répartir le financement par les usagers d'aujourd'hui, mais aussi de demain, au lieu de faire supporter l'entièreté de la charge par les Parisiens d'hier et d'aujourd'hui à qui il serait demandé une contribution démesurée ? Financer un équipement sur le long terme par les contribuables qui en seront également les usagers, cela est socialement juste.

Evoquer l'évolution de l'encours de dette sans considérer la nature des dépenses réalisées, comme c'est souvent le cas, est autant simpliste et réducteur. Pour chaque investissement, nous comptabilisons un bien supplémentaire à l'actif de la Ville, qu'il s'agisse de nouveaux logements, nouveaux équipements de proximité, nouveaux moyens de transport... Par ailleurs ces biens sont amortis : la valeur perdue dans le temps trouve sa traduction dans l'obligation de financer l'amortissement pour assurer son renouvellement. C'est le cas de la Ville, mais aussi de nos bailleurs sociaux, bien entendu. En clair : emprunter pour investir ne nous rend pas redevables d'une dette sans contrepartie, bien au contraire. Tant que cela reste piloté et maîtrisé – ce qui est le cas à Paris – il s'agit d'un choix économique sérieux, responsable, utile.

Quelle pourrait être l'alternative ?

Le programme d'investissements de la mandature que nous proposons aux Parisiens pour cette mandature est à la fois ambitieux et structurant pour Paris.

Devrions-nous, comme il est parfois suggéré, stopper nos investissements, ou du moins les réduire au strict minimum, en réaction au contexte de resserrement de nos marges de manœuvre financières ? Ce ne serait pas conforme à nos engagements : Paris doit s'engager sur le chemin de la transition écologique, développer son offre de transports, son offre de logements, maintenir un accès pour tous aux crèches, écoles, équipements sportifs et culturels.

Devrions-nous augmenter les impôts des Parisiens, pour limiter davantage l'accroissement de la dette ? C'est vrai que nous avons une fiscalité parmi les plus basses des grandes villes de France : à Paris, la taxe d'habitation est de 464 € pour une famille avec deux enfants et la taxe foncière de 640 €, soit bien moins qu'à Marseille (1234 € pour la taxe d'habitation et 950 € pour la taxe foncière) ou qu'à Bordeaux (1166 € pour la taxe d'habitation et 1189 € pour la taxe foncière). Mais changer cette situation n'est pas le choix que nous avons fait, celui sur lequel nous nous sommes engagés : la stabilité des impôts directs des parisiens.

Devrions-nous alors réduire drastiquement nos dépenses de fonctionnement pour accroître nos marges ? Nous avons déjà prévu un plan d'économies pour 2015 de 130 M€ ; il s'agit d'un plan ambitieux, mais raisonnable. Aller plus loin pour fermer des équipements ou délaisser notre action en faveur des plus démunis ne serait ni juste, ni responsable, ni conforme à nos engagements.

Nous avons été élus sur une promesse d'oser de nouveaux projets pour Paris. Promesse a été faite, promesse sera tenue. C'est cette trajectoire que nous suivrons : une dette soutenable pour un investissement durable. »

Julien Bargeton

adjoint à la Maire de Paris en charge du budget

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61